

Rapporteur : Mme GENEST

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 27 JUIN 2024**

oOo

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

oOo

**RAPPORT**

Le tableau des effectifs est une obligation qui est faite aux collectivités de constituer la liste des emplois ouverts budgétairement, qu'ils soient pourvus ou non.

En cours d'année, il y a lieu de le modifier afin de répondre aux besoins de recrutement et aux évolutions de carrières. En effet, pour chaque recrutement, il est nécessaire que le poste budgétaire correspondant au grade du candidat soit créé au préalable. De même, lorsqu'un agent change de grade suite à un avancement, un poste budgétaire doit être créé sur le nouveau grade et supprimé sur l'ancien grade.

La présente délibération porte donc sur la création de plusieurs postes permanents (dont le détail est joint) pour prendre en compte les évolutions de carrières des agents et procéder aux recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services.

Il est également nécessaire de pouvoir recourir à des agents contractuels lors des recrutements si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la loi. En effet, depuis la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 reprise dans l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités locales ont la possibilité d'ouvrir aux contractuels des emplois permanents de catégories A, B et C pour une durée maximale de 3 ans renouvelables, par décision expresse, pour une durée équivalente lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient.

Ainsi, plusieurs postes permanents remplissant ces critères peuvent être ouverts à des contractuels.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- **Créer les postes suivants** à compter du 28 juin 2024 au tableau des effectifs, correspondant à des créations de postes :

Cadre d'emploi	Grades	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle
Attaché	Attaché, attaché principal	Directeur du contrôle de gestion	Temps complet	oui
Attaché	Attaché, attaché principal	Contrôleur de gestion	Temps complet	oui
Adjoint technique	Adjoint technique, adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe ou 2 <sup>ème</sup> classe, agent de maîtrise	Responsable d'équipe du stade la Croix de Berny	Temps complet	oui
Adjoint technique	Adjoint technique, adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe ou 2 <sup>ème</sup> classe	2 agents techniques stade la Croix de Berny	Temps complet	oui
Adjoint technique	Adjoint technique, adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe ou 2 <sup>ème</sup> classe	5 gardiens stade la Croix de Berny	Temps complet	oui
Adjoint administratif ou Rédacteur	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe, rédacteur	Assistant de direction des mobilités	Temps complet	oui
Adjoint administratif ou rédacteur	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe, rédacteur	Responsable d'unité du stationnement urbain	Temps complet	oui
Adjoint technique ou technicien	Adjoint technique, adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe ou 2 <sup>ème</sup> classe, agent de maîtrise, technicien	Responsable d'unité technique garage	Temps complet	oui
Rédacteur ou technicien ou animateur	Rédacteur ou technicien ou animateur ou adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Référent des intervention sociales	Temps complet	oui
Rédacteur ou technicien ou animateur	Rédacteur ou technicien ou animateur ou adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Référent de parcours	Temps complet	oui
Attaché	Attaché, attaché principal	Directeur adjoint, chef de la mission Ville	Temps complet	oui

Cadre d'emploi	Grades	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle
Attaché, rédacteur, animateur, éducateur des APS	Attaché, Rédacteur, rédacteur principal, animateur, animateur principal de 2 <sup>ème</sup> ou 1 <sup>ère</sup> classe, éducateur des APS, éducateur principal des APS de 2 <sup>ème</sup> ou 1 <sup>ère</sup> classe	Responsable du service animation	Temps complet	oui
Puéricultrice	Puéricultrice hors classe	Directeur de crèche Jean Zay	Temps complet	oui
Rédacteur ou technicien	Rédacteur ou rédacteur principal ou technicien ou technicien principal	Gestionnaire de sécurité en conformité incendie	Temps complet	oui
Adjoint technique	Adjoint technique, adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Conducteur polyvalent espaces verts	Temps complet	oui
ATSEM ou adjoint technique	ATSEM, adjoint technique, adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	3 ATSEM Groupe scolaire Jean Zay	Temps complet	non
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	2 adjoints de direction de CML 3 référents périscolaires 4 animateurs	Temps complet	oui

- **Créer les grades suivants** à compter du 28 juin 2024 au tableau des effectifs, correspondant à des recrutements en cours :

Cadre d'emploi	Grades	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	Assistant de médiathèque	Temps complet	oui
Puéricultrice	2 grades de puéricultrice hors classe	Directrices de crèche	Temps complet	oui
Gardien-brigadier, brigadier, Brigadier-chef principal	3 grades de Gardien-brigadier ou brigadier ou Brigadier-chef principal	3 policiers municipaux	Temps complet	non

Cadre d'emploi	Grades	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle
Adjoint technique	Adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe	Électricien	Temps complet	oui
Éducateur de jeunes enfants	Éducateur de jeunes enfants, Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Éducateur de jeunes enfants en crèche	Temps complet	oui
Auxiliaire de puériculture	2 grades Auxiliaire de puériculture de classe normale, Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	2 auxiliaires de puériculture en crèche	Temps complet	oui
Agent social	Agent social, agent social principal 2ème ou 1ère classe	Aide-auxiliaire en crèche	Temps complet	oui

- **D'ouvrir aux contractuels**, les emplois ci-dessous :

- Directeur de la crèche Arc en Ciel,
- Directeur de la crèche Petits princes,
- Deux emplois d'éducateurs de jeunes enfants,
- Quatre emplois d'auxiliaires de puériculture,
- Trois emplois d'aides-auxiliaires en crèche lorsque le candidat ne dispose pas d'une nationalité lui permettant d'être recruté en tant que fonctionnaire stagiaire,
- Un agent polyvalent technique en crèche lorsque le candidat ne dispose pas d'une nationalité lui permettant d'être recruté en tant que fonctionnaire stagiaire,
- Responsable d'équipe de l'atelier plomberie,
- Cuisinier pour le centre de vacances de Samoens,
- Coordinateur d'animation pour le centre de vacances de Samoens,
- Directeur de structure de centre de loisirs maternel,
- Responsable du service inscriptions et logistiques des écoles,

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 21 Juin 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

**PRESENTS** : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme EL MEZOUED	à M. AIT-OUARAZ	M. FOYER	à M. KALONJI
Mme AUBERT	à M. VOULDOUKIS	Mme LEON	à M. REYNIER
M. BENSABAT	à M. SENANT	Mme REMY-LARGEAU	à M. MAUGER
Mme SALL	à M. HOBEIKA		

**Conseiller absent :** M. PARISIS

Mme SIMON est désignée comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

48 Voix POUR  
Voix CONTRE  
Voix ABSTENTION  
Voix N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8, L.332-8 à L.332-14,

VU ses délibérations modifiant le tableau des effectifs,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir au tableau des effectifs des postes pour assurer le fonctionnement des services et prendre en compte les évolutions de carrières des agents,

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir à des agents contractuels des emplois permanents si le recrutement de fonctionnaires s'avère infructueux lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1<sup>er</sup> – Décide, à compter du 28 juin 2024, la création des postes permanents suivants au tableau des effectifs :

<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Grades</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle</b>
Attaché	Attaché, attaché principal	Directeur du contrôle de gestion	Temps complet	oui
Attaché	Attaché, attaché principal	Contrôleur de gestion	Temps complet	oui
Adjoint technique	Adjoint technique, adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe ou 2 <sup>ème</sup> classe, agent de maîtrise	Responsable d'équipe du stade la Croix de Berny	Temps complet	oui
Adjoint technique	Adjoint technique, adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe ou 2 <sup>ème</sup> classe	2 agents techniques stade la Croix de Berny	Temps complet	oui
Adjoint technique	Adjoint technique, adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe ou 2 <sup>ème</sup> classe	5 gardiens stade la Croix de Berny	Temps complet	oui
Adjoint administratif ou Rédacteur	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe, rédacteur	Assistant de direction des mobilités	Temps complet	oui

Cadre d'emploi	Grades	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle
Adjoint administratif ou rédacteur	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe, rédacteur	Responsable d'unité du stationnement urbain	Temps complet	oui
Adjoint technique ou technicien	Adjoint technique, adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe ou 2 <sup>ème</sup> classe, agent de maîtrise, technicien	Responsable d'unité technique garage	Temps complet	oui
Rédacteur ou technicien ou animateur	Rédacteur ou technicien ou animateur ou adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Réfèrent des interventions sociales	Temps complet	oui
Rédacteur ou technicien ou animateur	Rédacteur ou technicien ou animateur ou adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Réfèrent de parcours	Temps complet	oui
Attaché	Attaché, attaché principal	Directeur adjoint, chef de la mission Ville	Temps complet	oui
Attaché, rédacteur, animateur, éducateur des APS	Attaché, Rédacteur, rédacteur principal, animateur, animateur principal de 2 <sup>ème</sup> ou 1 <sup>ère</sup> classe, éducateur des APS, éducateur principal des APS de 2 <sup>ème</sup> ou 1 <sup>ère</sup> classe	Responsable du service animation	Temps complet	oui
Puéricultrice	Puéricultrice hors classe	Directeur de crèche Jean Zay	Temps complet	oui
Rédacteur ou technicien	Rédacteur ou rédacteur principal ou technicien ou technicien principal	Gestionnaire de sécurité en conformité incendie	Temps complet	oui
Adjoint technique	Adjoint technique, adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Conducteur polyvalent espaces verts	Temps complet	oui
ATSEM ou adjoint technique	ATSEM, adjoint technique, adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	3 ATSEM Groupe scolaire Jean Zay	Temps complet	non
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	2 adjoints de direction de CML 3 référents périscolaires 4 animateurs	Temps complet	oui

ARTICLE 2 – Décide, à compter du 28 juin 2024, la création des grades permanents suivants au tableau des effectifs

Cadre d'emploi	Grades	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	Assistant de médiathèque	Temps complet	oui
Puéricultrice	2 grades de puéricultrice hors classe	Directrices de crèche	Temps complet	oui
Gardien-brigadier, brigadier, Brigadier-chef principal	3 grades de Gardien-brigadier ou brigadier ou Brigadier-chef principal	3 policiers municipaux	Temps complet	non
Adjoint technique	Adjoint technique, adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Électricien	Temps complet	oui
Éducateur de jeunes enfants	Éducateur de jeunes enfants, Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Éducateur de jeunes enfants en crèche	Temps complet	oui
Auxiliaire de puériculture	2 grades Auxiliaire de puériculture de classe normale, Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	2 auxiliaires de puériculture en crèche	Temps complet	oui
Agent social	Agent social, agent social principal 2 <sup>ème</sup> ou 1 <sup>ère</sup> classe	Aide-auxiliaire en crèche	Temps complet	oui

ARTICLE 3- Autorise le recrutement d'agents contractuels en cas de recrutement infructueux d'un agent titulaire, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient pour les emplois permanents suivants :

- Un emploi permanent de **directeur de la crèche Arc en Ciel**, correspondant au grade d'Éducateur de Jeunes Enfants ou de Puéricultrice ou d'Infirmier en soins généraux, pour diriger la structure d'accueil non permanent pour les enfants de moins de 4 ans et mettre en œuvre le projet d'établissement de la structure,
- Un emploi permanent de **directeur de la crèche Petits Princes**, correspondant au grade d'Éducateur de Jeunes Enfants ou de Puéricultrice ou d'Infirmier en soins généraux, pour diriger la structure d'accueil non permanent pour les enfants de moins de 4 ans et mettre en œuvre le projet d'établissement de la structure,
- Deux emplois permanents d'**Éducateur de Jeunes Enfants**, correspondant au grade d'Éducateur de Jeunes enfants, pour réaliser l'accompagnement de l'enfant dans son développement psychomoteur, affectif et social,

- Quatre emplois permanents d'**auxiliaire en crèche**, correspondant au grade d'auxiliaire de puériculture, pour effectuer l'accueil, le soin et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif de la structure,
- Trois emplois permanents d'**aide-auxiliaire en crèche** lorsque le candidat ne dispose pas d'une nationalité lui permettant d'être recruté en tant que fonctionnaire stagiaire, correspondant au grade d'agent social ou adjoint technique, pour participer à l'accueil et à l'exécution des activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif de la structure,
- Un emploi permanent d'**agent polyvalent technique en crèche** lorsque le candidat ne dispose pas d'une nationalité lui permettant d'être recruté en tant que fonctionnaire stagiaire, correspondant au grade d'adjoint technique territorial, pour réaliser l'entretien du matériel, des locaux et du linge et participer aux différentes tâches liées aux repas des enfants,
- Un emploi permanent de **responsable d'équipe de l'atelier plomberie**, correspondant au grade d'agent de maîtrise ou adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> classe, pour encadrer et coordonner la réalisation des travaux de maintenance des bâtiments,
- Un emploi permanent de **cuisinier pour le centre de vacances de Samoens**, correspondant au grade d'adjoint technique ou adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> classe, pour élaborer des plats pour l'ensemble des enfants accueillis, dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité,
- Un emploi permanent de **coordinateur d'animation pour le centre de vacances de Samoens**, correspondant au grade d'adjoint d'animation ou adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe, pour encadrer les équipes d'animation, participer à la gestion du centre de vacances et mettre en œuvre des activités d'animation et de loisirs auprès d'un groupe de jeunes,
- Un emploi permanent de **Directeur de structure de Centre de loisirs Maternel**, correspondant au grade d'animateur ou adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe, pour assurer la gestion de la structure pour permettre de répondre aux projets éducatifs concernant un public de 3 à 15 ans,
- Un emploi permanent de **responsable du service inscriptions et logistique des écoles**, correspondant au grade d'attaché ou attaché principal ou animateur, pour animer et mobiliser son équipe et piloter les projets à destination des structures éducatives de la ville.

S'ils ne sont pas pourvus par un fonctionnaire, les emplois permanents susvisés pourront être occupés par un agent contractuel en application de :

- L'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;
- L'article L.332-12 du Code Général de la Fonction Publique qui autorise une collectivité ou un des établissements mentionnés à l'article L.4 et L.5 à proposer un nouveau contrat sur le fondement de l'article L.332-8 à un agent lié par un contrat à durée indéterminée à une autre collectivité ou un autre établissement pour exercer des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique. L'autorité territoriale peut, par décision expresse, lui maintenir le bénéfice de la durée indéterminée.

Les agents devront justifier des diplômes nécessaires à leur grade de recrutement et / ou d'une expérience significative dans un poste similaire. Leur rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

ARTICLE 4 – Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme

Le Maire

